

*Budget—M. Clarke*

Je suis sûr que les changements apportés en matière de transports aideront les entreprises; nous les approuvons.

Dans le domaine de l'énergie, l'amortissement rapide et les autres déductions spéciales pour les machines et le matériel ainsi que l'augmentation du montant de la déduction pour amortissement s'avéreront également utiles et contribueront à relancer l'économie.

Étant originaire de la Colombie-Britannique, je suis déçu de constater, qu'en ce qui concerne l'industrie minière, qui est le nerf de la province, le ministre a seulement déclaré que le gouvernement ferait un examen du régime fiscal de ce secteur. Les examens ne nous aideront pas beaucoup. Ce sont des actes qu'il nous faut.

Je suis certain que bien des Canadiens, surtout les personnes âgées, se réjouiront de constater que le gouvernement a finalement prêté l'oreille aux doléances exprimées par les associations de consommateurs, et notamment de l'Association des consommateurs du Canada, par l'intermédiaire de certains députés, et surtout des députés de ce côté-ci de la Chambre. Le gouvernement a fini par admettre que les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les régimes enregistrés d'épargne-retraite étaient trop strictes et que l'on ne devrait pas obliger les contribuables canadiens à acheter une rente viagère avant d'avoir atteint l'âge de 71 ans. Les contribuables apprécieront ces nouvelles dispositions.

C'est une bonne chose que le ministre propose des modifications en vue d'exonérer d'impôt le transfert des biens entre conjoints, ainsi que le transfert d'exploitations agricoles constituées en société ou en corporations entre l'agriculteur et ses enfants. Il n'y a toutefois pas d'agriculteurs dans ma circonscription de Vancouver Quadra, et la plupart se demanderont pour quelle raison le gouvernement ne prévoit pas pour leurs entreprises familiales constituées en sociétés ou en corporations les mêmes avantages que pour les exploitations agricoles des Prairies.

J'ai dit que le budget avait des points forts, et j'estime les avoir tous abordés. J'aimerais maintenant m'attarder sur ses points faibles. Les mesures relatives à la taxe de vente auront certaines répercussions sur le volume des ventes et ainsi de suite—j'y reviendrai dans quelques minutes—mais elles n'abaisseront que de ½ p. 100 notre taux de chômage. Il est clair que nous avons besoin d'un programme visant à accroître notre productivité, mais nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes d'avis que les mesures proposées ne changeront pas grand-chose. Rien ne permet d'espérer que le gouvernement entend prendre les moyens de freiner ses dépenses. Sans cela, les mesures budgétaires vont perpétuer les déficits, de sorte que notre dette publique et les intérêts qui en découlent continueront d'augmenter d'année en année. Il est manifeste que ce budget ne permettra pas de relancer notre économie.

En examinant les points forts et les points faibles de ce budget, on est porté à se demander si le gouvernement se soucie vraiment des résultats, bons ou mauvais, qu'il donnera. D'après la liste que voici des projets de loi présentés par le gouvernement depuis le début de la session, il semble évident que, dans une certaine mesure, il se fait du souci. A la fin de février, après environ quatre mois et demi de session, 26 projets de loi avaient été présentés. Sur une période de cinq mois, cela représente en moyenne cinq projets de loi par mois. Après février, le gouvernement s'est dit qu'étant donné qu'il

déclencherait bientôt des élections, il devrait peut-être montrer un peu plus d'intérêt. C'est ainsi qu'au cours du mois de mars, la Chambre a été saisie de 11 projets de loi. En avril, jusqu'à hier, déjà sept projets de loi ont été présentés.

On pourrait être tenté de féliciter le gouvernement d'avoir présenté tant de projets de loi et de penser à l'avenir, mais en examinant la liste des mesures législatives proposées, on constate que, pour le gouvernement, l'avenir ne va pas plus loin que la date des prochaines élections. Par exemple, qu'entend faire le gouvernement dans le cas du bill C-28, tendant à modifier la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique? On peut prédire à coup sûr qu'il ne sera pas débattu à la chambre avant les prochaines élections, et qu'au cours de la campagne électorale, les ministres vont parcourir le pays en racontant aux contribuables qu'ils ont l'intention de faire adopter ce projet de loi, qu'ils forment une merveilleuse équipe, qu'ils ne voient pas pourquoi ils ne seraient pas réélus, et qu'on devrait oublier toutes leurs bévues des dix dernières années.

Un autre bill qui a le mot «élections» imprimé en travers, c'est le bill C-40, concernant la tenue d'un référendum sur des questions touchant à la constitution. Je suis convaincu que les ministériels vont se vanter de leurs mérites auprès des électeurs et promettre des réalisations pour bientôt. J'avoue que les députés de ce côté-ci feront aussi de la réclame en faveur de nos politiques, mais Dieu merci, nous n'avons pas le bilan du gouvernement à traîner derrière nous comme un boulet. Je puis assurer aux députés d'en face que les électeurs n'oublieront pas les dix dernières années. Ils ont déjà été dupés par le gouvernement actuel, mais ils ne le seront plus. Parmi la liste des mesures que j'ai en main, il en est quelques-unes qui sont une indication de ce que le gouvernement nous dira lors de la campagne électorale à venir.

Signe que le gouvernement se soucie du bien-être des Canadiens, le bill sur le crédit d'impôt à l'emploi a été adopté par la Chambre, avec la collaboration de tous les partis d'opposition, en un jour—ce qui constitue un fait extraordinaire. C'était le 26 janvier, soit il y a tout près de trois mois, et rien ne permet de prévoir la date d'entrée en vigueur du programme de crédit d'impôt. Les formules ne sont pas prêtes. Le gouvernement est en désarroi, et personne ne sait quand le programme sera appliqué.

La loi sur les banques est un autre exemple des méthodes adoptées par le gouvernement. La loi sur les banques a expiré en 1977. Elle a été prolongée pour neuf mois, je crois, puis pour un an encore. Peut-être sera-t-elle prolongée une troisième fois si la Chambre ne siège pas au mois de mars 1979. Il faut donner aux entreprises et aux particuliers certaines assurances pour qu'ils sachent ce que le gouvernement attend d'eux et partant, qu'ils puissent organiser leur vie et leurs activités méthodiquement et tirer des plans. Cependant, le gouvernement n'a présenté aucune mesure pour stimuler l'économie, pour susciter la confiance des citoyens dans leurs institutions, pour les empêcher de transférer leurs capitaux ou leurs connaissances dans d'autres pays. N'est-il point ridicule par exemple que nos experts canadiens dans le domaine de la construction domiciliaire se mettent au service des résidents américains? Pourquoi le gouvernement pense-t-il que les Canadiens épargnent massivement à un rythme jamais enregistré? C'est tout naturellement parce qu'ils ne croient pas